

ON NOUS PREND VRAIMENT POUR DES PIGEONS !

Alors qu'en moyenne l'inflation annuelle s'établirait en 2023 à 5,8 %, les Négociations Annuelles Obligatoires du **CNEAP** ont accouché d'une souris avec une revalorisation du point d'indice s'élevant généreusement à 3,25 % à compter du 1^{er} août...

D'autant plus qu'en réalité, cette obole n'est en fait que de 3 %, puisque la majoration de 0,25% du point prévue dans la nouvelle convention collective est incluse dans cette revalorisation...

Mais, pire encore, les salariés du **GOFPA** ne récupèrent, comme d'habitude, que des miettes, avec pour eux une seule augmentation de 2% à partir du 1^{er} novembre et rétroactive sur septembre /octobre.



Il est vrai que l'inflation n'a aucune incidence sur le pouvoir d'achat des personnels CNEAP ou GOFPA qui sont nombreux à percevoir un salaire (tout juste) supérieur au SMIC, à bénéficier (n'avoir que) des temps partiels et cumulent des emplois dans plusieurs établissements avec les frais de route afférents...

Afin de se donner bonne conscience, la FFNEAP incite les associations et structures en capacité de le faire à verser à leurs salariés – avant la fin de l'année 2023 – une prime de pouvoir d'achat. Quelle valeur a cette incitation ? Si elle ne prend pas la forme d'une injonction, nous savons déjà que très peu d'établissements voire aucun ne verseront cette prime, et encore moins n'en feront la promotion, lors de réunion de CSE...

Quel mépris pour les personnels de droit privé qui ne bénéficient toujours pas d'une égalité de traitement avec l'**EPNL** (collègues de l'enseignement privé à l'Education Nationale) qui a acté un taux d'augmentation de 5 % du point et a aussi versé à ses agents une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat allant de 300 à 800 € ... **Même si là encore on est loin du compte ...**

Voyons voir, **5,8% d'inflation** en 2023 et **5,2 %** en 2022 ça doit me faire **11% d'inflation** en 2 ans, non ?

Je retire **3,5%** pour la cause et je suis à **7,5% de compensation charitable** dans l'enseignement privé
Education Nationale : **5%** pour 2023 et **2,5%** pour 2022

Je coupe en 2 pour les bonnes œuvres au CNEAP et ça me fait **3.75%** de rattrapage : **3.25%** pour 2023 et **0,5%** en 2022.

Je retire encore **1,25%** - on sait jamais – et j'ai un bon **2%** au GOFPA pour 2023.

